

Session ordinaire du 22 juillet 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire, le 22 juillet 2026 à N'Djamena (République du Tchad), sous la présidence de Monsieur TAHIR HAMID NGUILIN, Ministre d'Etat, Ministre des Finances, du Budget, de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale de la République du Tchad.

Après avoir examiné l'état de mise en œuvre des résolutions et décisions de ses précédentes sessions, ainsi que des recommandations de la Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) relevant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), le Comité Ministériel a pris connaissance de la conjoncture économique de la CEMAC et des perspectives macroéconomiques à court et moyen termes. Par ailleurs, il a pris note des évolutions récentes enregistrées dans le cadre de la coopération entre les Etats membres de la CEMAC et le Fonds Monétaire International (FMI).

En outre, relativement à la BEAC, le Comité Ministériel a approuvé le Rapport d'activités annuel 2025, le collectif budgétaire de l'exercice 2026 et pris plusieurs mesures relatives au fonctionnement de l'Institut d'émission.

Abordant les questions relatives à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), le Comité Ministériel a examiné l'état d'avancement de la révision du cadre réglementaire applicable aux activités des prestataires de services de paiement dans la CEMAC et exhorté les Etats à finaliser les diligences relatives à l'opérationnalisation effective du mécanisme régional de médiation bancaire.

Concernant le marché financier de la CEMAC, le Comité Ministériel a approuvé le Rapport annuel 2025 de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), pris acte du rapport du Commissaire aux comptes relatif aux états financiers de celle-ci et procédé à la nomination d'un commissaire titulaire au sein du Collège de la COSUMAF.

Enfin, le Comité Ministériel a pris acte des recommandations formulées par le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) en vue du renforcement du dispositif régional de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération (LBC/FTP). /- 

Le Président du Comité Ministériel,
Ministre d'Etat, Ministre des Finances,
du Budget, de l'Economie, du Plan
et de la Coopération Internationale,



TAHIR HAMID NGUILIN